

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15



Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 20 mai 2021

Date de la convocation
14.05.2021
Date d'affichage
14.05.2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie,
M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine

Excusé :

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M CLERENTIN Raphaël

A été nommé secrétaire de séance : M BOUVET Jérémie

Délibération n° 2021.52

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION DES PRIMES DE RESULTAT SAISON 2020-2021 POUR LES
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

Il est rappelé au conseil municipal que :

- par délibération en date du 7 novembre 2016, les termes d'un règlement d'attribution de subventions aux sportifs de haut niveau ont été approuvés,
- par délibération n°2020-79 du 3 septembre 2020, il a décidé de renouveler le dispositif d'attribution de sponsorings pour les sportifs de Haut Niveau dans les conditions prévues par la délibération initiale, et de fixer le montant des parts fixes telles que prévues dans le règlement de la manière suivante :

NOM	Discipline	Montant part fixe
Simon PIOLAINE	Ski Alpin	1 000 €
Adrien PIOLAINE	Ski Alpin	1 000 €
Argeline TAN BOUQUET	Télémark	800 €
Maëly VERNET-BOUQUET	Télémark	800 €
Noëlyne DENIAU	Ski Alpin	1 000 €

Il est précisé, que conformément aux dispositions prévues dans le règlement, une prime de résultat peut être concédée en fin de saison.

Ainsi, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le montant des primes de résultats pour la saison hivernale 2020-2021, et notamment sur la proposition suivante après examen par la commission « Vie associative - Evènements et animation locale - Sports » :

NOM	Discipline	Prime aux résultats Saison 2020-2021
Simon PIOLAINE	Ski Alpin	2 000 €
Adrien PIOLAINE	Ski Alpin	500 €
Argeline TAN BOUQUET	Télémark	1 600 €
Maëly VERNET-BOUQUET	Télémark	1 600 €

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission « Vie associative - Evènements et animation locale - Sports »,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les primes de résultats pour les sportifs de haut niveau conformément au tableau ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le : 07/06/2021

Transmise en Sous-Préfecture le :